



EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2021 : PRESENTATION SYNTHETIQUE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

Caractéristique des résultats :

1. Toujours 0 € de dettes

2. Dépenses réelles de fonctionnement

588 752.14 € de dépenses courantes : 82 900.71€ ont été consacrés à la dotation aux amortissements (opération d'ordre). De fait, les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 505 234.27€ dont 238 240.88 € en charges de personnel.

3. Recettes réelles de fonctionnement

1 563 694.64 €

Globalement, les principales recettes sont :

- Les produits fiscaux : impôts locaux pour 849 135.24€
- Dotations et participations pour 557 868.74 €
- Les produits domaniaux (locations de logements et des herbages dans le marais communal) pour 95 651.10
- Les produits services, domaines et ventes diverses (concession) pour 38 736.69€
- Atténuations de charges pour 19 013.21 €
- Produits financiers et exceptionnelles pour 3289.66€

4. Excédent de fonctionnement de l'année

Recettes de fonctionnement- dépenses de fonctionnement = 974 942.50 €
Ce montant est exceptionnel ! Il libère pratiquement 1 million d'euros pour les investissements.

5. Investissements

Dépenses =	1 683 061.58
Recettes =	<u>1 679 078.15</u>
Déficit	3 983 .43

Formant un excédent de global de

$$\begin{array}{r} 974\,942.50 \\ - 3\,983.43 \\ \hline = 970\,959.07 \end{array}$$

6. **Les restes à réaliser :**

Ils sont de 620 000.00 €, destinés à couvrir les besoins de la section d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2022 (principalement les travaux de voirie et de paysagement, le skatepark..etc...). La particularité des restes à réaliser, c'est qu'il faut les financer au 31 décembre, comme si les dépenses étaient déjà réalisées.

7. **Conclusion :** le CA reprend bien entendu les résultats de 2021, mais les cumule avec les résultats reportés des années antérieures si bien qu'au 31 décembre 2021, l'excédent de clôture est de :

Fonctionnement : 3 940 885.32€
Investissements : -1 457 867.30€
Restes à réaliser : - 620 000,00 €

Soit 2 483 018.02 € d'excédent global